



## Question concernant assurance et fissures infiltrantes

Par **copro1259**, le **06/09/2021** à **18:26**

Bonjour,

voilà j'avais des problèmes de fissures traversantes infiltrantes qui provoquent de la moisissure sur les murs et des problèmes d'humidité.

Le syndic a refusé de faire intervenir en urgence et à fait passer par un vote en AG, et on a "gagné"(motion adoptée) mais il a tenu à ce que l'on contacte notre assurance pour dégâts des eaux (ce que nous avons fait et un expert doit venir) et attend le rapport de l'expert de notre assurance avant de commencer les travaux, comme dit dans la proposition faite à l'assemblée par le syndic.

il n'aurait pas dû juste faire les réparations en urgence ?

surtout que le problème c'est qu'il ne nous en a parlé que tardivement de contacter l'assurance, donc entretemps on a réparer provisoirement la fissure intérieur en attendant qu'un maçon le fasse et on a mis un produit anti moisissure et anti humidité sur le mur...donc il ne reste que les photos à montrer à l'expert et la fissure côté extérieur... et si il déclare ne pas pouvoir faire l'expertise ? il n'y aura donc pas de travaux puisque le syndic attend son rapport pour commencer les travaux comme dit plus haut. Si expertise impossible car plus de moisissure vu qu'on l'a traité et que pour lui les photos ne suffisent pas, pas de travaux et étrange qu'on ait mis tant de temps à nous parler de l'assurance non ?

Il y a anguille sous roche ? je devrais me méfier ?

faudrait-il que je contacte la préfecture pour habitat insalubre ou un membre de ma famille, ou c'est trop tard maintenant qu'un expert en assurance vient ?

d'avance merci

Par **Marck.ESP**, le **06/09/2021** à **18:56**

Bonjour

Avant de contacter les services départementaux, attendez le résultat de l'expertise prévue. Même si vous avez fait des travaux à l'intérieur, il devrait trouver l'origine extérieure...

Pourquoi évoquez vous un membre de votre famille ???

Par **copro1259**, le **06/09/2021** à **19:21**

Merci pour votre réponse

Par **copro1259**, le **09/09/2021** à **09:54**

Bonjour,,

Etant donné la difficulté pour que la syndic accepte de faire son travail, alors que l'état de la résidence , se dégrade,nous avons été , plusieurs à faire des recherches, à préparer un dossier(Photos nombreuses) le propriétaire et moi son enfant qui habite avec ma famille ,, d'où le terme "membre de ma famille"

Bien à vous